

**RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/24**  
**« Abonnement de transports publics à Delémont »**  
PCSI, M. Steve Claude

En réponse à la question écrite, le Conseil communal peut donner les informations suivantes concernant l'abonnement de transports publics à Delémont.

Lors de la mise en place des zones tarifaires Vagabond il y a quelques années, la question de définir une zone tarifaire uniquement pour la Ville de Delémont a été évaluée. Cette solution n'a finalement pas été retenue à l'époque par la Communauté tarifaire jurassienne Vagabond (CTJU) en raison d'un périmètre jugé trop restreint à l'échelle du canton du Jura.

La Municipalité de Delémont avait tenté d'obtenir un titre urbain, mais n'a pas été suivie par le Comité et les autorités cantonales.

La Municipalité de Delémont fait partie de la CTJU, laquelle est chargée de la bonne marche de la communauté Vagabond et, dans la mesure des compétences qui lui sont attribuées, prend toutes les décisions y relatives. La Municipalité de Delémont pourra donc reformuler la demande de mise en place d'un abonnement propre à la ville de Delémont à l'ensemble des membres de la CTJU que sont les CFF, CarPostal, les CJ, le Canton du Jura et les Villes de Porrentruy et de Delémont. Les autorités communales devront toutefois se soumettre aux décisions qui seront prises par le Comité.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 4 juin 2024

u:\uetp\02\_administration\07\_autorites\_partenaires\conseil\_ville\questions\_ecrites\reponse qe  
2\_06\_24\_abo\_transports\_publics\_delemont.docx